



CONVOCAION ASSEMBLEE GENERALE

STPO
2117 route de Barjac
30760 St Julien de Peyrolas

Le 07/08/2025

Mesdames, Messieurs, les adhérents de la S.T.P.O,

Comme chaque année, je vous informe de la date de notre prochaine assemblée générale qui aura lieu le **SAMEDI 06 SEPTEMBRE 2025 à 19 h 00 au stand de tir de la STPO** de Saint Julien de Peyrolas. Un nouveau parking se trouve un peu plus loin sur votre droite en venant de Pont St Esprit.

Compte tenu de l'ordre du jour, nous vous invitons à venir nombreux. En cas d'impossibilité vous pouvez remettre votre pouvoir à un autre adhérent. Un adhérent ne peut recevoir que 2 pouvoirs. Vous pouvez déposer vos pouvoirs dans la boîte aux lettres du stand, les envoyer par courrier ou les remettre en mains propres à la personne qui vous représentera. Si vous souhaitez mettre une question à l'ordre du jour, vous devrez la faire parvenir par mail à charlystpo@aol.fr au moins de 6 jours avant l'A.G.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Ouverture de l'Assemblée Générale.
- Appel des présents avec émargements, comptage des pouvoirs, vérification du quorum.
- Approbation du compte rendu de l'A.G. 2024.
- Bilan moral 2024/2025 du Président,
- Bilan sportif 2024/2025 du club.
- Bilan financier 2024/2025 par la Trésorière.
- Quitus à la trésorière par l'A.G.
- Vote des cotisations pour la saison 2025/2026.
- Présentation candidats Comité Directeur.
- Présentation des membres du Comité Directeur et Bureau.
- Questions diverses.

Si joint Le nouveau Règlement Intérieur ; Les nouveaux Statuts ; Le bon pour pouvoir ...
Avant la demande de licence, au club, vous devrez signer un document attestant que vous avez lu et adopté les Statuts et R.I.

Ne pas oublier de vérifier dans votre espace EDEN la validité de votre certificat médical (sans celui-ci, vous ne pouvez pas avoir de licence).

Salutations sportives

Le Président de la STPO
Volle Charly

SOCIETE DE TIR
DE LA
PORTE D'OR
2117 route de Barjac
30760 ST-JULIEN DE PEYROLAS

